

28 novembre 2007

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VALEO (Eurolist)

Par courrier du 27 novembre 2007, la société Morgan Stanley (1585 Broadway, New York, NY 10036, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement :

- en baisse, le 20 novembre 2007, par suite d'une cession d'actions VALEO, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALEO et détenir indirectement 3 512 482 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 4,49% du capital et 4,41% des droits de vote de cette société (1), répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Morgan Stanley & Co. International Plc (2)	3 398 648	4,35	3 398 648	4,26
Morgan Stanley & Co. Incorporated (3)	102 634	0,13	102 634	0,13
Morgan Stanley Capital (Luxembourg) (2)	11 200	0,01	11 200	0,01
Total concert	3 512 482	4,49	3 512 482	4,41

- en hausse, le 21 novembre 2007, par suite d'une acquisition d'actions VALEO, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALEO et détenir indirectement 4 110 912 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 5,26% du capital et 5,16% des droits de vote de cette société (1), répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Morgan Stanley & Co. International Plc (2)	3 987 379	5,10	3 987 379	5,00
Morgan Stanley & Co. Incorporated (3)	112 333	0,14	112 333	0,14
Morgan Stanley Capital (Luxembourg) (2)	11 200	0,01	11 200	0,01
Total concert	4 110 912	5,26	4 110 912	5,16

Ces franchissements de seuils résultent de l'activité d'intermédiation du déclarant (4).

(1) Sur la base d'un capital composé de 78 149 729 actions représentant 79 698 260 droits de vote.

(2) Indirectement contrôlée par Morgan Stanley.

(3) Directement contrôlée par Morgan Stanley.

(4) Il en est de même s'agissant de la déclaration de franchissement de seuils publiée sous D&I 207C2610 du 23 novembre 2007.